

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 18 Décembre 2020

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Mme la Maire Laurence Devaux.
Membres présents: tous les conseillers en exercice, sauf Mme Claudine Bunod excusée.
Secrétaire de séance : M. Dominique Moine

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à M. Valérie Giscard d'Estaing, Président de la République entre 1974 et 1981, décédé le 2 Décembre 2020.

Ordre du Jour

- Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent
- Présentation étude Blason pour St Julien
- Bois – Etat d'assiette 2021
- Décision Modificative du Budget Communal
- Rapport PMA 2019 sur la collecte et le traitement des déchets
- Compte rendu des réunions PMA (participation aux commissions, décisions Conseil)
- Compte rendus des réunions des SIVU des mois de Novembre et Décembre par les titulaires
- Point de situation suite à enquête du mois de Juillet (dont Travaux)
- Informations et Questions diverses

Approbation Compte Rendu Conseil Municipal Précédent

Madame la Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil du 22 Octobre 2020 et demande si les conseillers ont des remarques à formuler. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Présentation Etude Blason pour St Julien par M. Serge Luniaud

Monsieur Serge Luniaud expose son étude de Blason pour St Julien, et explique les différentes propositions et l'origine des thèmes retenus. Cette étude est également exposée dans la Revue Municipale annuelle. Les habitants de St Julien sont invités à participer à un sondage pour choisir parmi 9 blasons retenus par la commission information. Après la séance des questions / réponses, le conseil municipal remercie M. Luniaud pour cette étude. Une nouvelle rencontre aura lieu au mois de février pour le choix définitif du blason.

Destination des coupes de bois 2021 - Délibération N°45

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose que la délibération prise le 22 octobre n'était pas à jour des propositions de coupe 2021. Celles-ci ont été reçues fin Novembre de la part de l'ONF.

Aussi, il convient de prendre une nouvelle délibération pour la destination des coupes 2021.

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente au Conseil Municipal l'état d'assiette proposé par l'ONF pour les coupes de bois 2021.

Après en avoir débattu le Conseil décide à l'unanimité d'exploiter les parcelles 2ii ; 7a et 7r.

Les coupes et les produits de coupes des parcelles seront vendus en blocs façonnés.

Le produit des coupes des parcelles 2ii, 7a et 7r est destiné à l'affouage.

Sont désignés comme garants :

- M. Perrey Eric,
- M. Girardot Jacques,
- M. Picquart Daniel

St JULIEN LES MONTBELIARD

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

Décision Modificative du Budget Communal – Section Investissement - Délibération N°46

La Maire expose que lors de la réception du devis du SYDED pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs Grande rue, le SYDED n'a pas été en mesure de proposer des lampadaires identiques à ceux déjà installés au centre de la commune.

La société Eiffage a proposé un devis avec des lampadaires identiques à ceux existants au centre du village pour la somme de douze mille (12 000) euros.

La Maire propose un transfert de la somme disponible de douze mille euros (12 000 euros) de l'Article 21318 – Construction Autres Bâtiments Publics, vers l'Article 21534-012 Réseaux d'électrification, dans la section investissement du Budget communal. Ce transfert est sans incidence sur le coût total des travaux car la facture établie par le SYDED sera réduite d'un montant similaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative.

Rapport PMA 2019 sur la collecte et le traitement des déchets

La Maire rend compte du Rapport 2019 sur la collecte et le traitement des déchets. Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Compte rendu des réunions PMA

La Maire rend compte de différents sujets traités lors des réunions PMA des mois de novembre et décembre.

Parmi les sujets du conseil du 19/11/2020 :

- Chap 4.1 - DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Harmonisation des prestations de maintenance en matière de poteaux d'incendie pour toutes les communes de PMA ;
- Chap 4.3 - Biodéchets. En 2021, St Julien disposera au point R d'une benne de recyclage pour les biodéchets. Une information spécifique sera faite aux habitants lors de la mise en place du dispositif ;
- Chap 4.6 – Points R enterrés. PMA fera une enquête début 2021 auprès des communes pour connaître leur souhait en matière de points R enterrés. A étudier pour St Julien.

Parmi les sujets de la réunion de Bureau PMA du 03/12/2020 :

- La Trésorerie reste à Ste Suzanne pour notre commune (pour les communes et pour l'accueil du public) ;
- PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif). Cette taxe, qui vient en complément de la Taxe d'Aménagement lors d'une construction et sert à participer au raccordement aux réseaux d'assainissement, ne sera pas votée pour 2021 comme prévu initialement. Les valeurs actuelles des communes restent valables en 2021 et le sujet sera repris pour 2022.

Parmi les sujets du conseil du 17/12/2020 :

- Chap 12.2 – Vote du PLH pour mise en place en 2021.

Compte rendus des réunions des SIVU des mois de novembre et décembre par les titulaires

Les comptes rendus des SIVU sont présentés par les titulaires au Conseil Municipal pour information.

Concernant le SIVU de l'eau, présentation du rapport 2019 par Stéphane Pétrequin. Deux points particuliers retiennent l'attention :

- Le rendement des réseaux du SIVOM est de 71%, ce qui correspond à une perte de 145 000 m³ d'eau entre la mise en distribution et la vente. En comparaison, le réseau PMA (ex 29) affiche un rendement supérieur à 80% ;
- Quelques non-conformités ont été relevées début 2019 lors des tests sanitaires. Selon VEOLIA, ces résultats proviennent du remplacement courant 2019 des filtres à la station de pompage d'Issans. Aucune non-conformité n'a été relevée depuis le remplacement des filtres.

St JULIEN LES MONTBELIARD

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

Point sur l'enquête du mois de Juillet

Le Conseil Municipal a passé en revue les différents sujets remontés lors de l'enquête.

A noter l'avancement des sujets suivants :

- Demande d'un trombinoscope du nouveau Conseil : sera diffusé dans le bulletin municipal annuel ;
- Travaux d'investissement :
 - Aménagement du Point R en cours de traitement avec PMA ;
 - Passage de l'éclairage en LED : en attente du retour du SYDED. La commission des travaux va également demander une étude et un devis à Eiffage ;
 - Rénovation du puits de la Grande rue suite à dégradation : un devis est demandé à l'entreprise Art de Pierre.

Informations et Questions Diverses

➤ **Mise en disponibilité Harmony Guihot**

Mathilde Girod remplace Harmony Guihot au poste de secrétaire de St Julien à compter du 5 Janvier 2021 pour une durée de 2 ans et 8 mois. Le Conseil remercie Harmony pour ces 5 années passées dans la commune de St Julien et souhaite la bienvenue à Mathilde.

➤ **Travaux d'enfouissement des réseaux secs**

Les travaux de réception du génie civil ont eu lieu début décembre. Des retouches seront faites à différents endroits suite aux réserves émises par la Maitrise d'œuvre et le 2nd Adjoint.

Compte tenu du retard pris pour les parties Electricité et réseau Télécommunications, il est probable que les travaux se terminent au deuxième trimestre 2021.

➤ **Environnement – Décorations de Noël**

La Maire remercie la Commission Environnement et les bénévoles qui ont décoré le village avec goût.

➤ **Information – Bulletin Municipal**

Le bulletin sera distribué pendant les fêtes de fin d'année.

La Maire remercie la Commission Information et les bénévoles qui ont participé à son élaboration.

➤ **Concert au Temple de St Julien**

Un concert au temple de St Julien initialement prévu le vendredi 13 novembre, puis annulé pour cause de confinement, ne sera pas reporté. Le Moloco travaille sur une autre formule pour la reprise des activités culturelles lorsqu'elles seront autorisées.

La séance est levée à 23h15.

Délibération N°45 (Assiette, Destination des coupes Exercice 2021)

L'an Deux Mille Vingt, le 18 Décembre à 20h15,

Le Conseil Municipal de Saint-Julien-Lès-Montbéliard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurence Devaux, Maire.

Etaient présents, tous les conseillers en exercice, sauf Mme Claudine Bunod, absente excusée.

Secrétaire de séance : M. Dominique Moine.

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

EXPOSE DES MOTIFS

Mr le 1er Adjoint rappelle au Conseil Municipal que :

- *La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Saint-Julien-Lès-Montbéliard, d'une surface de 162,14 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du régime forestier,*
- *Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 27/11/2014. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF*

St JULIEN LES MONTBELIARD

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages,

- La mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2021 puis sur dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes,

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour l'année 2021 reçu le 28 novembre 2020

1. ANNULLATION DE LA DELIBERATION D2020-38

La délibération D2020-38 du 22 Octobre 2020 est annulée car elle prenait en considération les coupes 2020 et non 2021, qui ont été reçues le 28 Novembre 2020

2. ASSIETTE DE COUPES POUR L'EXERCICE 2021

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2020-2021 (exercice 2021), l'état d'assiette des coupes résumé ci-dessous.

Parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Volume prévu à récolter (m3)
2ii	7,11	Irrégulier	300
7a	6,50	Amélioration	450
7r	0,80	Régénération	Ensemencement 100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'état de l'assiette des coupes 2021 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

En cas de décision de la commune de reporter des coupes en application des articles L.214-5 et D.214-21.1 du code forestier, le Maire informe l'ONF et le Préfet de Région de leur report.

Coupe reportée : Sans Objet.

3. DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES ET DES PRODUITS DE COUPES

3.1 CAS GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

EN VENTES PUBLIQUES (adjudications)

Préciser les parcelles et pour les feuillus les essences En bloc sur pied En futaie affouagère (*)

En blocs Façonnés Sur pied à la mesure

(ex Unité de produits)

Résineux

Feuillus 2ii – 7a et 7r

- Pour les contrats d'approvisionnement, donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code forestier ;

Nota : La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; La commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

3.2 VENTE SIMPLE DE GRE A GRE :

3.2.1 Chablis

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De vendre les chablis de l'exercice en blocs et façonnés.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

St JULIEN LES MONTBELIARD

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

3.3 DELIVRANCE DE LA COMMUNE POUR L'AFFOUAGE :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Destine le produit des coupes des parcelles 2ii, 7a et 7r à l'affouage*

Mode de mise à disposition Sur pied Bord de route

Parcelles 2ii, 7a et 7r

- *délivrés sur pied : Pas de diamètre maximum*
- *Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.*

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange.

Sont désignés comme garants :

- *M. Perrey Eric,*
- *M. Girardot Jacques,*
- *M. Picquart Daniel*

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- o *Monsieur le Sous-Préfet.*
- o *Madame la Trésorière Payeur Général*
- o *L'ONF*

Délibération N°46 (Adoption d'une décision budgétaire modificative)

L'an Deux Mille Vingt, le 18 Décembre à 20h15,

Le Conseil Municipal de Saint-Julien-Lès-Montbéliard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurence Devaux, Maire.

Etaient présents, tous les conseillers en exercice, sauf Mme Claudine Bunod, absente excusée.

Secrétaire de séance : M. Dominique Moine.

Madame le maire expose que lors de la réception du devis du SYDED pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs Grande rue, le SYDED n'a pas été en mesure de proposer des lampadaires identiques à ceux déjà installés au centre de la commune.

La société Eiffage est en mesure de mettre à disposition les lampadaires identiques à ceux existants au centre du village pour la somme de douze mille euros.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de Saint-Julien-Lès-Montbéliard,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

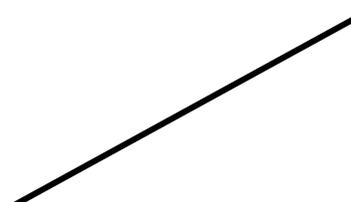
Section Investissement – Dépenses Chapitre 21 : transfert de la somme disponible de 12 000 euros (douze mille euros) de l'Article 21318 – Construction Autres Bâtiments Publics, vers l'Article 21534-012 Réseaux d'électrification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :

Transfert de la somme disponible de 12 000 euros (douze mille euros) de l'Article 21318 – Construction Autres Bâtiments Publics, vers l'Article 21534-012 Réseaux d'électrification.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- o *Monsieur le Sous-Préfet.*
- o *Madame la Trésorière Payeur Général*



CONSEIL MUNICIPAL du 18 Décembre 2020	
Sujets abordés en cours de séance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent ➤ Présentation étude Blason pour St Julien ➤ Bois – Etat d’assiette 2021 ➤ Décision Modificative du Budget Communal ➤ Rapport PMA 2019 sur la collecte et le traitement des déchets ➤ Compte rendu des réunions PMA (participation aux commissions, décisions Conseil) ➤ Compte rendus des réunions des SIVU des mois de Novembre et Décembre par les titulaires ➤ Point de situation suite à enquête du mois de Juillet (dont Travaux) ➤ Informations et Questions diverses
Délibérations	Libellé
N°45	<i>Assiette, Dévolution des coupes Exercice 2021</i>
N°46	<i>Décision Modificative du Budget Communal</i>

Nom des conseillers	Présent	Absent	Signature
Boillot Hervé	X		
Bunod Claudine		X	
Devaux Laurence	X		
Girardot Jacques	X		
Moine Dominique	X		
Perrey Eric	X		
Pétrequin Jean-Mary	X		
Pétrequin Stéphane	X		
Picquart Daniel	X		
Sarrand Sandrine	X		
Zinck Florence	X		